

Consultation électronique du Conseil de Collegium du 07 mai 2020

□ Point 1 :

Approbation des modifications des MCC pour les semestres impairs de la session de rattrapage :

Les MCC adoptées ce jour sont applicables (rappel étant fait que les jurys délibéreront sur chaque cas individuel en semestre pair, sans procéder à une validation systématique du semestre, ni à fortiori de l'année) :

- pour la session de semestre impair,
à tous les étudiants qui ne l'avaient pas validé en première session et ne bénéficieront pas de la compensation avec le semestre pair lorsque celui-ci est noté

- pour la session de semestre pair,
à tous les étudiants à qui le jury, à raison de leurs absences aux examens tenus avant la fermeture ou lors de la continuité pédagogique, n'aura pas attribué de note au semestre pair et auront en conséquence été déclarés défaillants au semestre et donc à l'année
à tous les étudiants dont le semestre pair aura été noté par le jury sur la base du contrôle continu mais n'y auront pas obtenu la moyenne semestrielle, tout en ne compensant pas avec les notes du semestre impair en première session

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de votants	20
Nombre de refus de vote	

Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

□ Point 2 :

Approbation de la modification de l'intitulé du DU Criminologie en DU Criminologie et Victimologie :

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de votants	20
Nombre de refus de vote	

Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0

Nancy, le 07 mai 2020

Le Directeur du Collegium DEG
Etienne CRIQUI

